

engagement
courage
passion
...



**Dès 11 ans, rejoignez
les sapeurs-pompiers de Lozère**

Vous pouvez rejoindre l'une des 3 sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Lozère qui se forment à l'urgence et au secourisme les mercredis et/ou les samedis dans les centres de secours.

**Collège
Henri Rouvière**

Village
48190 LE BLEYMARD
Tél. 04 66 48 61 17

**Lycée
Théophile Roussel**

15 rue du Dr Dalle
48200 ST-CHELY-
D'APCHER
Tél. 04 66 31 02 51

**Collège (privé)
Sainte-Marie**

Rue Sainte Blaise
48150 MEYRUEIS
Tél. 04 66 45 60 47

28 centres

*d'incendie et de secours,
répartis sur tout le département
pour un secours optimal
à la population.*



Plus d'infos ?



**Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Lozère**

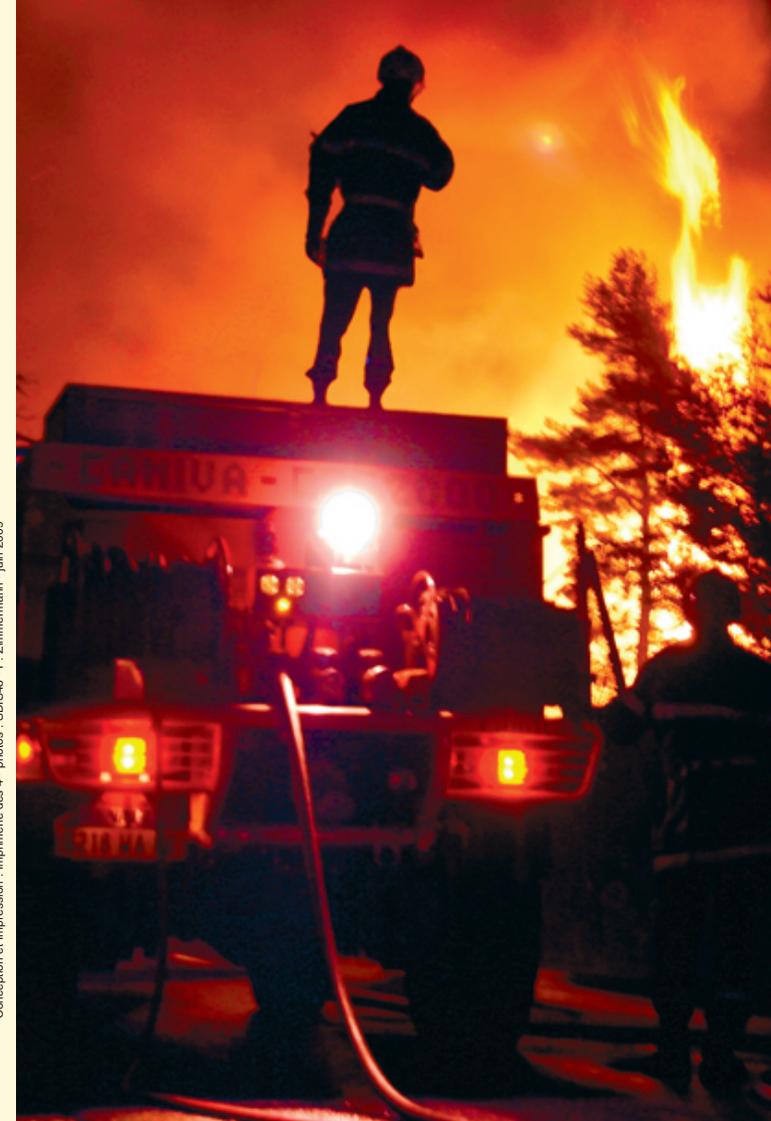
3, rue des écoles - 48000 MENDE
Tel. 04 66 65 68 10 - Fax. 04 66 49 27 01
Bureau Volontariat : 04 66 65 68 10



**Union Départementale
des Sapeurs Pompiers**

40 Allée Raymond Fages - 48000 MENDE

Devenez
**SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE**
en Lozère



**Les sapeurs-pompiers assurent 24h/24
la protection des personnes,
des biens et de l'environnement.**

En France, 98% des pompiers sont des volontaires : femmes et hommes, étudiants et actifs... qui ont choisi de consacrer leur temps libre au service public d'incendie et de secours.

L'engagement citoyen est le socle de l'organisation des secours en France, que l'on soit sapeur-pompier professionnel comme volontaire. Il permet d'être présent sur l'ensemble du territoire, et d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous.



Qui sont-ils en Lozère ?

Étudiants, employés, artisans... des femmes et des hommes "presque ordinaires", qui, en parallèle de leur activité principale, ont choisi de se former et d'être disponibles sur leur temps libre et/ou sur leur temps de travail pour porter secours à leurs concitoyens...

A ces pompiers volontaires s'ajoutent des médecins, infirmiers, pharmaciens et vétérinaires, engagés dans le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) des sapeurs-pompiers, en plus de leur activité libérale ou hospitalière.

Qui peut devenir sapeur-pompier volontaire ?

Tout citoyen français réunissant les conditions suivantes :

- Être âgé de 16 à 55 ans (pour les mineurs, fournir une autorisation parentale) ;
- Résider régulièrement en France et jouir de ses droits civiques ;
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique.

Pour intégrer le service SSSM

Il faut justifier du Diplôme d'État de sa profession et être inscrit à l'Ordre National le cas échéant (médecin, infirmier, pharmacien, vétérinaire, psychologue).

Devenir sapeur-pompier volontaire, c'est...

- Avoir envie de rendre service à la population ;
- Accepter de prendre sur son temps libre pour se former et porter secours de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés compris ;
- Avoir le sens du collectif et de la discipline.

C'est décidé,

je m'engage !

Étape par étape...

- 1 - Je me renseigne pour connaître le Centre d'Incendie et de Secours le plus proche de chez moi (contacter le bureau du volontariat).
- 2 - Je fais acte de candidature, par écrit, au Chef de Centre, avant fin septembre.
- 3 - Le Comité de Centre me reçoit pour connaître mes motivations.
- 4 - Si le Comité de Centre accepte ma candidature, je reçois un dossier médical (examens à faire) et un dossier administratif (divers documents à remplir).
- 5 - Début janvier, je suis convoqué(e) pour la journée d'incorporation où j'effectue des tests physiques, je reçois mon paquetage vestimentaire et une information sur l'engagement au sein des pompiers (discipline, formation...).
- 6 - Après cette journée, je suis incorporé(e) comme sapeur "stagiaire" au sein du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Lozère.

J'effectue mes formations initiales de sapeurs-pompiers durant une période probatoire de 3 ans maximum (ou durant la première année) pour être titularisé(e) comme Sapeur Pompier Volontaire.

Détail de la formation initiale :

- **Stage secours à personnes :**
10 jours
(vacances de février)
- **Stage Incendie :**
6 jours
(vacances de Pâques)
- **Stage Feu de Forêt niveau 1 :**
3 jours
(vacances de Pâques)



Et ensuite ?

Vous serez affecté(e) au centre de secours et intégré(e) dans une équipe d'intervention.

L'activité d'un SPV est en moyenne de 6 interventions par mois (avec une grande disparité de cas) et de 5 jours de formation par an. Ils sont indemnisés par des vacations horaires.

Les gardes sont organisées en astreinte, le plus souvent à domicile (en caserne pour certains centres), du vendredi au vendredi (dans la plupart des cas).

